Ecrit par Echo du Mardi le 3 mai 2021

Déconfinement : les grandes surfaces resteront fermées encore 15 jours en Vaucluse



Malgré la première phase du déconfinement entamée aujourd'hui (retour partiel des collégiens et lycéens en classe, levée des restrictions de déplacement…) les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² restent fermés en Vaucluse jusqu'au 18 mai prochain. Dans le département, cette décision concerne ainsi les magasins suivants :

- – le centre commercial Cap sud à Avignon
- – Castorama Avignon
- – Ikea Vedène
- – Leroy Merlin Le Pontet
- – Alinéa Le Pontet
- – la galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- – la galerie marchande Avignon-nord

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 3 mai 2021

- – la galerie marchande Carrefour-Courtine Avignon
- – la galerie marchande Leclerc Apt
- – la galerie marchande Auchan Cavaillon
- – la galerie marchande Hyper U Pertuis
- – la galerie marchande Carrefour Orange
- – la galerie marchande Leclerc Carpentras
- – la galerie marchande Leclerc Bollène
- – la galerie marchande Leclerc Valréas

Port du masque obligatoire, vente à emporter et limitation de la vente d'alcool

Par ailleurs, Le port du masque reste obligatoire, jusqu'au 8 juin inclus, dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public.

A noter que la livraison à domicile n'est autorisée que jusqu'à 22h.

La vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas (article 3-1 du décret du 29 octobre 2020) reste interdite. La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral. Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 modifié ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique n'est toujours pas autorisée. Les activités dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites.

Les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdits.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !